

Extrait de la résolution numéro **24-09-18-12** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 18 septembre 2024 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général par intérim, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures et madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière par intérim.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232 DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3E GÉNÉRATION : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3);

CONSIDÉRANT la demande de modification au SADR3 de la Municipalité de Saint-Télesphore consistant en une nouvelle caserne située sur le lot 3 737 155;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'aménagement à sa réunion du 12 avril 2024 pour le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole à sa réunion du 7 août 2024 pour la demande de modification au schéma d'aménagement présentée par la Municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT QU'une demande sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole parallèlement au processus de modification du SADR3;

CONSIDÉRANT le document justificatif préparé par la municipalité qui accompagnera la demande déposée à la CPTAQ pour défendre le besoin de l'implantation d'une caserne sur le lot visé;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par **monsieur Yvon Chiasson**, lors de la séance du conseil de la MRC le 28 août 2024;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Marie-Claude Frigault** et résolu :

d'adopter le projet de règlement numéro 232-3 modifiant le schéma d'aménagement numéro 232 afin de permettre l'usage « usage public à des fins de sécurité d'incendie » sur un lot à Saint-Télesphore.

Proposition adoptée.

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 20 septembre 2024.

 **Patrick Bousez**
Signé le 2024-09-19 18:21:23 EDT

PATRICK BOUSEZ
Préfet

 **Marie-Hélène Rivest**
Signé le 2024-09-19 19:29:38 EDT

MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe de la MRC et
greffière-trésorière par intérim

RÈGLEMENT NUMÉRO 232-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3E GÉNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3);

CONSIDÉRANT la demande de modification au SADR3 de la Municipalité de Saint-Télesphore consistant en une nouvelle caserne située sur le lot 3 737 155;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'aménagement à sa réunion du 12 avril 2024 pour le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole à sa réunion du 7 août 2024 pour la demande de modification au schéma d'aménagement présentée par la Municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT QU'une demande sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole parallèlement au processus de modification du SADR3;

CONSIDÉRANT le document justificatif préparé par la municipalité qui accompagnera la demande déposée à la CPTAQ pour défendre le besoin de l'implantation d'une caserne sur le lot visé;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par **monsieur Yvon Chiasson**, lors de la séance du conseil de la MRC le 28 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du _____;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet a été tenue le _____;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

d'adopter le règlement numéro 232-3 modifiant le schéma d'aménagement numéro 232 afin de permettre l'usage « usage public à des fins de sécurité d'incendie » sur un lot à Saint-Télesphore et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 12.2.12 intitulé « L'Aire agricole » est modifié de sorte à ajouter à la suite du sous-paragraphe d) du paragraphe 4 le sous-paragraphe suivant :

e) Usage public à des fins de sécurité d'incendie situé sur le lot numéro 3 737 155 dans la municipalité de Saint-Télesphore.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe
et greffière-trésorière par intérim

Adopté à la séance ordinaire du conseil du _____.